



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Service Gestion du Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

**Commune de Lascelles lieu-dit: Pont de Viers
Route Départementale n° 17 (hors agglomération)
Réfection des joints de chaussée**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 23-3803 du 10 octobre 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Lascelles en date du 5 octobre 2023

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Saint-Cirgues-de-Jordanne en date du 5 octobre 2023

Vu l'avis favorable du service des transports de la Région en date du 6 octobre 2023

Vu la consultation des services de la Stabus

Vu la demande de Freyssinet pour le Cd 15

Considérant que les travaux relatifs au remplacement des joints de chaussée et de trottoirs nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le coordonnateur territorial-Aurillac

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Période

Du 30 octobre 2023 au 3 novembre 2023, la Route Départementale n° 17 sera fermée à la circulation au niveau du Pont de Viers, entre le PR 12+950 et le PR 13+000.

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 17,59 et 60, via La Croix de Cheules.

ARTICLE 3 : Signalisation des travaux

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Colas chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4 : Signalisation de la déviation

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par le Crd d'Aurillac.

ARTICLE 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. les Maires de Lascelles et Saint-Cirgues-de-Jordanne
- M. le Directeur de l'entreprise Freyssinet

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

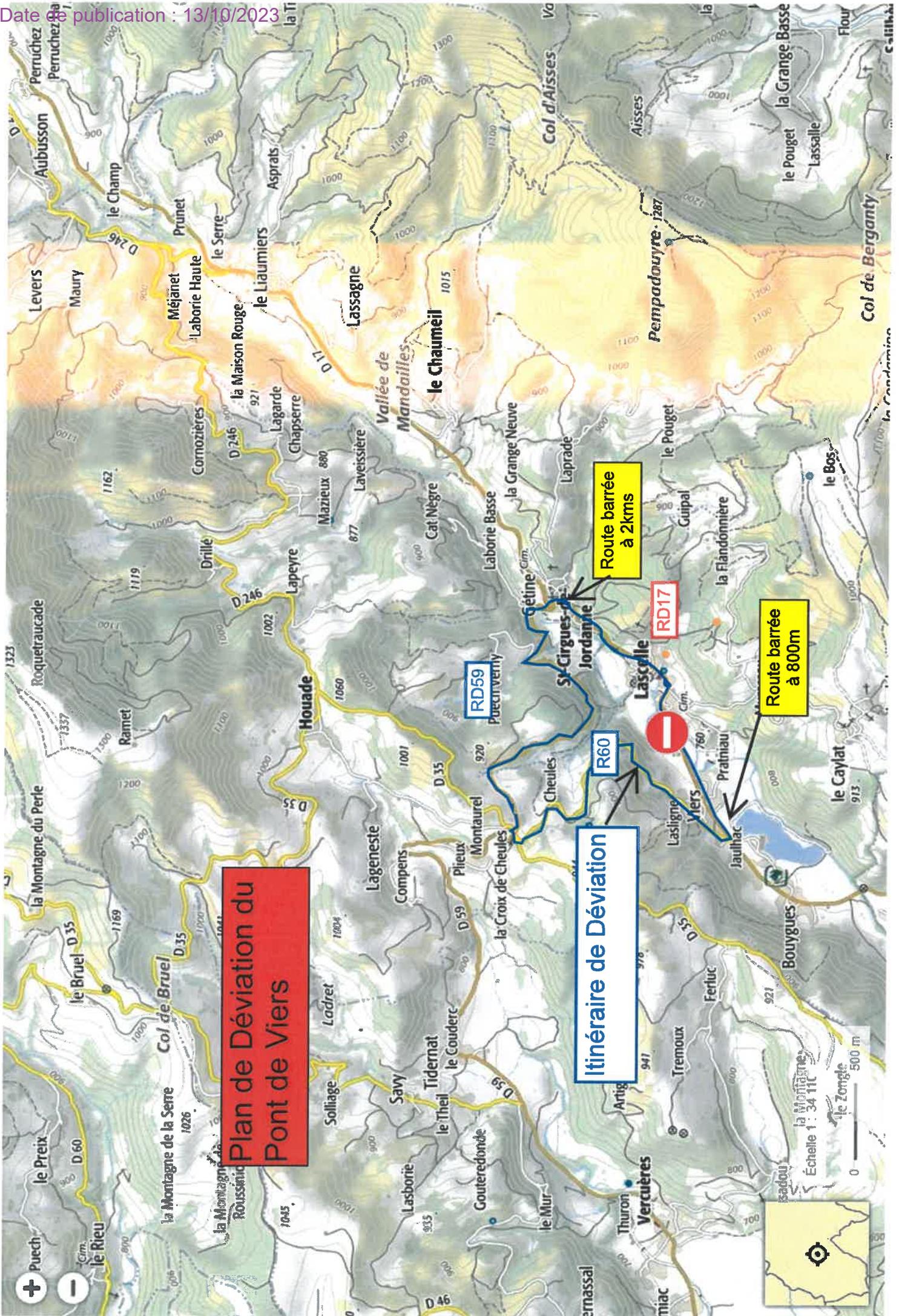
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

À Aurillac le 12 OCT. 2023

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



Plan de Déviation du Pont de Viers

Itinéraire de Déviation

Route barrée à 2kms

Route barrée à 800m

RD17

RD59

R60



Isabelle Pautaire

De: Mairie SAINT CIRGUES DE JORDANNE <mairiestcirkuesjordanne@wanadoo.fr>
Envoyé: jeudi 5 octobre 2023 17:52
À: Dominique Roques
Objet: RE : AD RD 17 Pont de Viers Lascelles

Bonjour,

M. Le Maire vous donne son accord pour le projet d'arrêté de déviation.

Bien cordialement

Labrunie Christelle
Secrétaire de Mairie



Saint Cirgues de Jordanne
8 rue du Dr Jean Maure
15590
Tél. / Fax : 04 71 47 92 10
mairiestcirkuesjordanne@wanadoo.fr

Le : 05 octobre 2023 à 08:35 (GMT +02:00)
De : "Dominique Roques" <dominique.roques@cantal.fr>
À : "Mairie SAINT CIRGUES DE JORDANNE" <mairiestcirkuesjordanne@wanadoo.fr>
Objet : AD RD 17 Pont de Viers Lascelles

Bonjour, pourriez-vous me donner votre accord par retour de mail pour ce projet d'arrêté de déviation passant par votre agglomération svp ?

Cordialement

Dominique ROQUES

Agent technique de gestion du domaine public

DEER / Mission Réglementation Signalisation

Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)

tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30

dominique.roques@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

Isabelle Pautaire

De: Mairie LASCELLE <mairielascelle@wanadoo.fr>
Envoyé: jeudi 5 octobre 2023 09:40
À: Dominique Roques
Objet: RE : AD RD 17 Pont de Viers Lascelles

Bonjour,

M. Le Maire vous donne son accord pour l'arrêté de déviation.

Bien cordialement

LABRUNIE Christelle
Secrétaire de Mairie



LASCELLES
61 route du Volcan
15590
Tél. : 04 71 47 92 07
mairielascelle@wanadoo.fr

Le : 05 octobre 2023 à 08:07 (GMT +02:00)
De : "Dominique Roques" <dominique.roques@cantal.fr>
À : "Mairie LASCELLE" <mairielascelle@wanadoo.fr>
Objet : AD RD 17 Pont de Viers Lascelles

Bonjour, pourriez-vous me donner votre accord par retour de mail pour ce projet d'arrêté de déviation passant par votre agglo svp ?

Cordialement

Isabelle Pautaire

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: vendredi 6 octobre 2023 09:44
À: Dominique Roques
Objet: RE: AD RD 17 Pont de Viers Lascelles

Bonjour,

Pas de pb pour les transports.

Cordialement,

De : Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>
Envoyé : jeudi 5 octobre 2023 08:40
À : MURATET Catherine <CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>; LABORIE-BONNET Claudine <Claudine.LABORIE-BONNET@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; Laure Deguirard (l.deguirard@stabus.fr) <l.deguirard@stabus.fr>
Objet : AD RD 17 Pont de Viers Lascelles



Le contenu de cet email invite à transmettre des informations confidentielles ou à réaliser des actions à risque.

Veuillez vous assurer de bien connaître l'expéditeur avant d'agir.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter :



Bonjour, pourriez-vous me donner votre avis concernant vos lignes de transport pour cette déviation ayant lieu durant les vacances scolaires ?

Merci



Dominique ROQUES

Agent technique de gestion du domaine public

DEER / Mission Réglementation Signalisation

Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)

tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30

dominique.roques@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.

Isabelle Pautaire

De: Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>
Envoyé: mercredi 11 octobre 2023 15:37
À: Dominique Roques
Objet: RE: AD Rd 17 Pont de Viers Lascelles

D'accord.



Vincent GALIBERN
DGT / Agence Départementale d'Aurillac
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
gsm : 06 89 81 42 22
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.

De : Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>
Envoyé : mercredi 11 octobre 2023 15:30
À : Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>
Objet : AD Rd 17 Pont de Viers Lascelles

Vincent pour validation stp.
Merci



Dominique ROQUES
Agent technique de gestion du domaine public
DEER / Mission Réglementation Signalisation
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30
dominique.roques@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.